

Commune d' ESSARTS EN BOCAGE

Date de dépôt : 23/02/2026

Demandeur :

**SNC LES ESSARTS SAINTE-FLORENCE**

Représentée par Monsieur KIRKLAR Laurent

Pour : agrandissement des vestiaires

Adresse du terrain : **Vendeopôle de la Mongie  
à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140)****Affaire suivie par :**

Estelle Le Mercier

e.lemercier@essartsenbocage.fr

02.51.62.60.64

**ARRETE de RETRAIT  
d'une déclaration préalable  
à la demande du pétitionnaire****L'Adjoint délégué à l'urbanisme,**

Vu la demande de déclaration préalable déposée en date du 23/02/2026 par la SNC LES ESSARTS - SAINTE-FLORENCE, représentée par Monsieur KIRKLAR Laurent, dont le siège social est domicilié 93 à PARIS 8<sup>ème</sup> (75008) et accordé en date du 04/03/2026, pour l'agrandissement des vestiaires sur un terrain situé Vendéopôle de la Mongie à ESSARTS-EN-BOCAGE (85140)

Vu la demande de retrait de déclaration préalable déposée sur le guichet unique le 12/03/2026 par la SNC LES ESSARTS - SAINTE-FLORENCE, représentée par Monsieur KIRKLAR Laurent, dont le siège social est domicilié 93 à PARIS 8<sup>ème</sup> (75008) ;

VU le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme Habitat approuvé le 19/12/2019, modifié le 07/07/2022 et le 16/03/2024, révisé le 11/05/2023, dernière mise à jour le 11/09/2024 ;

**ARRETE****Article unique**

Le retrait du permis de construire susvisé est prononcé.

**Fait à ESSARTS-EN-BOCAGE, le 13/03/2026****Pour le Maire d'Essarts-en-Bocage,  
L'Adjoint délégué à l'urbanisme,**  
**Christophe ENFRIN**

**DELAIS ET RECOURS** : Le destinataire qui désire contester la décision peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la transmission de la décision attaquée. Il peut également dans ce délai saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision.

Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite